

AVIS PUBLIC

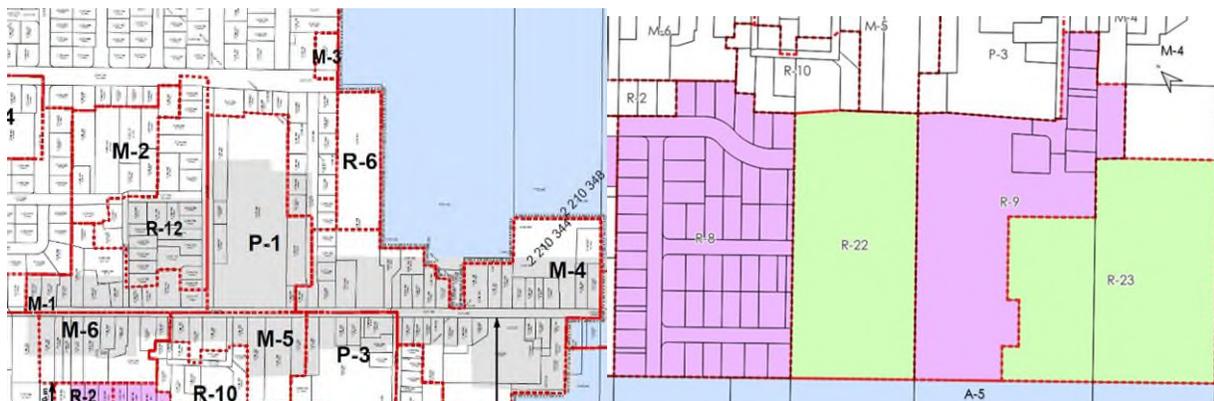
AVIS PUBLIC est donné par la présente que le Conseil municipal a adopté, en date du 4 octobre 2022, le second projet de règlement numéro 2022-389. Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles de demande d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée :

- dans la **zone P-1** ainsi que dans les zones contiguës, **R-5, M-4, M-5, M-1 et R-12;**
ou
- dans la **zone R9 et R-23** ainsi que dans les zones contiguës, **A-5, R-22, M-5, P-3 et M-4;**

peut signer une demande visant à ce que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter. Pour être valide, une demande en ce sens doit :

1. Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande d'approbation par les personnes habiles à voter;
2. Indiquer la zone d'où cette demande provient;
3. Être signée par :
 - a) dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où provient la demande, par au moins 12 d'entre elles;
 - b) dans le cas contraire, par la majorité des personnes intéressées dans la zone d'où provient la demande;
4. Être reçue au bureau municipal au plus tard le jeudi 13 octobre 2022, à 16 h.



Une personne intéressée dans le deuxième projet de règlement numéro 2022-389 est toute personne, physique ou morale, non autrement inhabile, étant domiciliée depuis au moins 6 mois sur le territoire de la municipalité où l'usage résidentiel est autorisé, ou étant propriétaire ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois sur le territoire de la municipalité en date du 5 octobre 2022. Une personne physique doit de plus être majeure, citoyenne canadienne et ne pas être en curatelle. Quant à la personne morale, la demande doit être signée par l'un de ses membres, administrateurs ou employés dûment désigné par une résolution annexée à la demande.

Si aucune demande valide n'est reçue dans les délais, ce règlement pourra être adopté sans l'approbation des personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement numéro 2022-389 pourra être consulté sur le site internet et au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, sur les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 5 octobre 2022.

Jolyane Lamarche
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jolyane Lamarche, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint (adoption du second projet de règlement numéro 2022-389 de zonage), en affichant deux copies, l'une au bureau municipal et sur le site internet, ce 5 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 octobre 2022.

Jolyane Lamarche
Greffière adjointe